

**F G I
SENEGAL
2 0 1 2**



**Forum national
sur la Gouvernance de l'Internet**

10 septembre 2012

Salle de conférences UCAD II - Dakar

THEME

**LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET
POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN,
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE**

**Contribution des acteurs à l'IGF 2012
(6-9 novembre 2012, Baku, Azerbaïdjan)**

Coordination

Olivier Sagna, Président du Comité scientifique

Organisation



Chapitre sénégalais

Le Forum national sur la gouvernance de l'Internet s'est déroulé le 10 septembre 2012 au Centre de conférences UCAD II de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Cette manifestation, s'inscrivant dans la préparation du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) qui doit se tenir sur le thème « **La gouvernance de l'Internet pour le développement humain, économique et social durable** » du 6 au 9 novembre 2012 à Baku (Azerbaïdjan), avait pour objectif de recueillir les idées et recommandations devant alimenter la contribution sénégalaise à cet important rendez-vous.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Ndèye Maïmouna Diop Diagne, Directrice des Technologies de l'information et de la communication (DTIC) représentant le Ministre de la Communication, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (MCTTIC). Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, elle a tenu à rappeler l'importance pour le Sénégal en particulier et pour l'Afrique d'une manière générale, à prendre part aux débats portant sur Internet sur la scène internationale et d'y apporter leur contribution en y faisant connaître leurs préoccupations et leurs recommandations. Dans ce sens, elle a rappelé les problématiques liées à l'utilisation et à la gouvernance de l'Internet qui seront débattues lors de la prochaine édition du Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet.

Lui succédant, Olivier Sagna, Secrétaire général de l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal (OSIRIS) et Président du Comité scientifique du Forum national sur la gouvernance de l'Internet, a ensuite pris la parole pour présenter le programme de la journée organisé autour de cinq (5) panels portant directement sur les problématiques qui seront abordées lors de l'édition 2012 du FGI et d'une session d'information sur les enjeux du projet de modification du Règlement des télécommunications internationales (RTI) qui sera soumis à lors de la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI 12) qui sera organisé sur le thème « **Une vision pour une société numérique mondiale** » du 3 au 14 décembre 2012 à Dubaï (Emirats arabes unis).

Une fois la cérémonie d'ouverture terminée, les travaux du Forum national sur la gouvernance de l'Internet ont démarré en présence de quelques deux cent cinquante (250) participants parmi lesquels figuraient des représentants de la Guinée, de la Mauritanie, du Niger, et du Togo devant participer à la réunion sous-régionale d'information sur les enjeux du projet de modification du Règlement des télécommunications internationales (RTI) devant se dérouler le 11 septembre 2012 à Dakar à l'initiative de Google.

Le premier panel portant sur le thème « **Enjeux économiques et sociaux de l'Internet au Sénégal** » a vu la participation de Fatimata Sèye-Sylla (ISOC), El Hadj Maty Sène (SONATEL), Ndèye Maimouna Diop Diagne (MCTTIC), Karim Sy (Jokkolbas), Tidjane Dème (Google) et Samba Ndiaye (ARTP) et a été modéré par Olivier Sagna (OSIRIS). Son objectif était d'identifier les principaux enjeux liés à l'utilisation et à la gouvernance de l'Internet au Sénégal.

Dans son intervention introductive, **Ndèye Maimouna Diop Diagne (MCTTIC)** a rappelé les enjeux globaux de l'Internet à savoir :

- Le développement de l'utilisation des réseaux sociaux, notamment chez les jeunes ;

- l'accès des malvoyants à Internet;
- la marchandisation des données personnelles en donnant l'exemple de l'envoi de publicités non désirées;
- la bataille pour la neutralité d'Internet afin d'obtenir des prix et un accès équitables quel que soit l'utilisation qui en est faite ;
- la vente d'armes sur les réseaux numériques, problématique qui nous interpelle particulièrement compte tenu du contexte géopolitique régional ;
- l'éducation numérique de la jeunesse qui représente une proie facile pour les délinquants en tous genres compte tenu du nombre insuffisant de dispositifs de protection efficaces;
- les ressources critiques et les infrastructures qui font que malgré un fort potentiel en termes de ressources humaines, il existe des limitations en matière d'infrastructures et d'accès ;
- les coûts d'accès qui restent élevés pour une majorité de Sénégalais et de Sénégalaises ;
- la sécurité numérique, le Sénégal disposant théoriquement d'un Computer Emergency Response Team (CERT) mais celui-ci n'étant pas opérationnel faute de la désignation d'une autorité chargée de sa gestion.

Fatimata Sèye-Sylla (ISOC) a ensuite pris la parole pour décrire les enjeux du point de vue de la société civile. Elle a notamment mis en exergue la cherté des coûts d'accès, le non-raccordement au réseau électrique de nombreuses zones du Sénégal et la cybercriminalité avec tous les risques qu'elle fait courir aux enfants d'une manière générale et aux filles en particulier en matière de pédophilie, de prostitution et d'escroquerie en tous genres. Soulignant le fait que le Sénégal présentait un certain nombre de points forts en matière de gouvernance de l'Internet, elle a cependant insisté sur la nécessité de la renforcer à travers une plus grande implication des régions, des élus locaux, des structures publiques, du secteur privé et de la diaspora. Fatimata Sèye-Sylla a par ailleurs regretté les lacunes observées dans le domaine des politiques TIC qui font que malgré les importants investissements en la matière, les projets-pilotes sont rarement menés à terme. Pire, il n'existe aucune stratégie de capitalisation permettant de tirer les leçons, positives comme négatives, des expériences passées. De plus, elle a recommandé l'adoption d'un nouveau paradigme éducatif plaçant l'apprenant au centre des activités d'apprentissage mais également les citoyens au centre des activités publiques afin de promouvoir une gouvernance de l'Internet plus harmonieuse et plus inclusive. Elle a également plaidé pour que les TIC soient plus orientées vers l'éducation et la santé qui sont des secteurs-clés pour le développement d'un pays. Fatimata Sèye-Sylla a terminé son propos en relevant qu'il était impératif de mettre en place des stratégies de bonne gouvernance de l'Internet promouvant la diversité culturelle et linguistique, la sécurité nationale, la protection des personnes et des biens, l'ouverture, la transparence, la liberté de choix technologique et le partenariat avec la jeunesse.

El Hadj Maty Sène (SONATEL) a ensuite présenté le dispositif technique de la SONATEL, opérateur historique jouant un rôle critique à l'échelle nationale et régionale dans le domaine de l'Internet. Il a ainsi fait remarquer que grâce au réseau CDMA déployé entre 2005 et 2006, plus de 95% des abonnés ont désormais accès à Internet. Il a également indiqué que des efforts étaient en train d'être faits pour développer l'accès à Internet travers le fixe et le mobile, dont les tarifs sont en constante baisse. Il a cependant reconnu que le coût d'accès à Internet reste relativement élevé compte tenu du fait que la majorité des contenus consultés par les internautes sont hébergés à l'extérieur du pays; ce qui implique des coûts de récupération de contenu qui sont facturés aux clients. Sur la question de l'impact économique, il a indiqué qu'une récente étude

faite aux Etats-Unis avait montré que les télécommunications ont contribué pour quelques 13% au développement économique. Dès lors, il serait judicieux de positionner l'Internet comme pilier porteur de l'économie sénégalaise et pour ce faire il est nécessaire de proposer une stratégie nationale, impliquant l'ensemble des parties prenantes sous la coordination de l'Etat, afin de donner du poids à l'Internet et d'en faire un facteur de développement. El Hadj Maty Sène a également fait remarquer que le développement de l'Internet était fortement lié aux services accélérateurs que sont l'e-gouvernement, l'e-santé, l'e-éducation, etc. De plus, il a souligné qu'il était important de prendre en compte la globalisation car elle concerne toutes les nations en termes de compétitivité avec des acteurs dématérialisés comme Google ou Amazon. Pour finir, il a déploré la faiblesse de l'innovation, en termes de contenus et d'application, au Sénégal comme dans les pays de la sous-région.

Olivier Sagna (OSIRIS) a appuyé le dernier point en rappelant que dans le domaine de l'Internet, les inventions ne sont généralement pas issues des grandes entreprises mais plutôt des milieux universitaires et des start up à travers les étudiants ou les jeunes diplômés. Le défi auquel nous sommes confrontés est donc de créer l'environnement permettant de développer des applications et des contenus qui nous soient propres. Il ne s'agit pas de répliquer des applications développées ailleurs mais plutôt chercher à résoudre nos problèmes locaux, entendus à l'échelle africaine. Il faut donc aller vers nos sociétés afin d'identifier les problèmes auxquelles elles font face et de voir dans quelle mesure les TIC peuvent y apporter des solutions.

La parole a ensuite été donnée à **Samba Ndiaye (ARTP)** qui s'est exprimé du point de vue de l'autorité de régulation. Il a indiqué que l'ARTP était entièrement impliquée dans toutes les problématiques soulevées par le forum car elles cadraient parfaitement avec les missions qui lui ont été assignées. Il a axé son intervention autour de trois (3) points à savoir :

- Le Code des télécommunications a été révisé en 2011 de manière à intégrer les dispositions communautaires adoptées par l'UEMOA et la CEDEAO.
- Les problèmes d'accès avec :
 - l'accès aux infrastructures en soulignant par exemple qu'à Saint-Louis, la SONATEL n'était pas en mesure d'offrir la bande passante nécessaire à l'Université Gaston Berger (UGB) du fait que l'axe Dakar-Saint-Louis est saturé ;
 - l'accès aux contenus en mentionnant que l'accès à Internet est encore un luxe au Sénégal du fait que les contenus les internautes accèdent, sont pour la plupart à l'extérieur, avec pour résultat un coût élevé à payer par les abonnés;.
- Le problème de l'énergie, pour lequel l'Etat doit s'impliquer fortement de manière à fournir à l'électricité à tous les citoyens, leur permettant ainsi de bénéficier des opportunités des TIC.

Karim Sy (Jokkolabs) a quant à lui interpellé l'Etat qui doit prendre à cœur les problèmes de la gouvernance de l'Internet. Il a indiqué que le vrai changement de paradigme était celui de l'économie qui a changé dans un monde désormais multipolaire avec l'arrivée des pays émergents (BRICS). L'aide publique au développement (APD) étant de moins en moins importante, il a recommandé de mettre l'accent sur l'innovation qui offre une fenêtre d'opportunités pour l'Afrique. Il a précisé que si le continent africain est de plus en plus présentée comme le continent de l'avenir, il faut développer la créativité et encourager l'entrepreneuriat en s'appuyant

notamment sur la jeunesse. De plus, il a insisté sur la nécessité pour l'Afrique de s'unir et dans ce processus le Sénégal, qui fait partie de l'UEMOA et de la CEDEAO qui sont des unions de peuples avant d'être des unions politiques, a un atout majeur à jouer. Il a indiqué que ces regroupements de citoyens sont un avantage pour l'Afrique de l'Ouest et qu'avant de chercher à exporter vers les pays européens, il fallait d'abord penser aux pays voisins qui, même si ils sont pauvres, constituent un marché contrairement à ce que beaucoup pensent. Il a déclaré que l'heure était à un nouveau modèle économique dans lequel l'enjeu n'est plus dans l'usine mais dans l'innovation, l'intelligence et l'accès à l'Internet. Il a souligné que bien qu'ayant pris le train de l'économie numérique en retard, l'Europe est aujourd'hui un continent de référence en matière d'Internet et que nous pouvons en faire autant en mettant en avant nos valeurs qui constituent notre force. En se basant sur l'exemple de Jokkolabs, structure privée à but non lucratif ne bénéficiant pas de financements en dehors des apports de la communauté, Karim Sy a invité la communauté Internet à promouvoir la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Le représentant de Google Afrique francophone, **Tidjane Dème**, a ensuite partagé les difficultés auxquelles sont confrontées les jeunes de sa région natale et a précisé que pour lui, le défi à relever était celui de l'insertion des jeunes africains qui ne sont pas allés à l'école, qui n'ont pas d'emploi. Les principaux enjeux sont dès dans l'éducation et l'entrepreneuriat. Il a souligné que le credo de Google était « Internet pour tous » dans les trois à cinq prochaines années afin que la moitié de la population mondiale ait un accès complet à Internet et puisse en tirer profit à moindre coût à savoir une dépense équivalent à moins de 5% du revenu annuel, soit environ 2500 FCFA par mois, pour un débit de un mégabit donnant accès à la télévision en couleur. Il a indiqué que le Sénégal était confronté à un problème de démocratisation de l'accès compte tenu du fait que les coûts d'accès sont élevés avec des terminaux et une bande passante qui coûtent chers. Il a précisé que cette question interpellait directement l'Etat et l'autorité de régulation qui doivent apporter les solutions idoines. Il a terminé son propos en soulevant le problème de la communication en soulignant qu'il y avait un déficit de concertation régulière entre les acteurs. Il a recommandé le développement des contenus locaux, en associant implication des entreprises et utilisation des plateformes techniques et des compétences nécessaires à la mise en ligne des contenus ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat et de la concertation.

La parole a ensuite été donnée aux participants et les débats qui s'en sont suivis ont porté essentiellement sur les points suivants :

- *la récurrence des problèmes évoqués* : en 1998, le Sénégal était sur la bonne voie pour le développement de l'Internet mais 13 ans plus tard le constat est que les mêmes problèmes persistent;
- *la liberté des choix technologiques* : le gouvernement devrait autoriser les opérateurs à utiliser toutes les technologies possibles permettant de répondre au besoin des populations les plus éloignées tout en limitant les coûts ;
- *la nécessaire concertation entre tous les acteurs* (gouvernement, secteur privé et société civile) ;
- *la création de contenus locaux* : nécessité de définir une stratégie encourageant la mise en ligne de contenus locaux ;

- *la contribution de l'Internet à l'affirmation de la démocratie* : Internet, à travers la presse en ligne et les réseaux sociaux, joue un rôle important dans le renforcement de la démocratie;
- *le partage de l'accès à Internet* : en dehors des efforts réalisés par l'Etat et les opérateurs, chaque citoyen devrait se sentir interpellé et contribuer, à son niveau, à faciliter l'accès à Internet;
- *les coûts d'accès élevés* : nécessité de baisser les coûts accès à Internet et le prix des terminaux ;
- *la souveraineté numérique* : l'Etat doit mettre en place une politique de conservation de ses données de l'Etat et élaborer une stratégie nationale pour la mise à disposition des données publiques ...
- *Point d'échange Internet (IXP)*: lancé en 2006 le projet de création d'un point d'échange Internet n'a toujours pas abouti ;
- *Monopole de l'accès à Internet* : il faut mettre fin à la situation qui fait qu'il n'y qu'un seul vrai fournisseur d'accès à Internet en encourageant la création de FAI pour faire baisser les coûts et offrir des services d'accès sans fils ;
- *Modèle économique de l'Internet* : il faut développer des modèles économiques adaptés au contexte africain.

Ce panel a pris fin avec comme enseignement fondamental le fait que les acteurs impliqués d'une manière ou d'une autre dans le monde de l'Internet doivent se concerter régulièrement pour identifier les problèmes, proposer des solutions et faire le suivi dans leur mission en œuvre. L'ARTP, qui dispose du Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT), devrait jouer un rôle important dans le règlement des problèmes identifiés sous la coordination du gouvernement. En réponse, Samba Ndiaye (ARTP), a précisé qu'un comité avait été mis en place à l'ARTP pour définir un plan d'actions qui sera financé par le FDSUT. Par ailleurs, il a invité les participants à prendre connaissance du nouveau Code des télécommunications qui reconnaît la neutralité technologique pour tous les opérateurs. Enfin, Ndèye Maïmouna Diop Diagne (MCTTIC), a indiqué que les termes de référence pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale étaient en cours d'élaboration et que celle-ci devrait être finalisée d'ici à la fin de l'année 2013. Elle a cependant attiré l'attention sur le fait que le gouvernement n'étant pas suffisamment sensible à ces problématiques, il importe que le secteur privé et la société civile fassent entendre leurs voix.

Le second panel, « **Points de vue de la société sénégalaise sur Internet** », a rassemblé Patricia Senghor (Groupe Accor), Mamadou Sèye (Université Alioune Diop de Bambey), Cheikh Fall (communauté des blogueurs sénégalais), Omar Fall (DakarLug) et était modéré par Olivier Sagna (OSIRIS). Cette session a démarré par l'intervention de **Patricia Senghor** sur des questions d'ordre juridique à savoir les questions touchant à la propriété intellectuelle et à la protection des données à caractère personnel. Elle s'est notamment interrogée sur les dispositions prises par le Sénégal pour traiter ces problématiques et à poser la question de savoir si les magistrats et les policiers étaient formés et quelles étaient les infrastructures mises en place.

Le deuxième intervenant **Mamadou Sèye**, a exposé ses préoccupations relatives au rôle de

l'Internet dans le champ politique (printemps arabe, etc.), à la sensibilisation et la formation des non-juristes sur les risques qu'ils courent en se livrant sans le savoir à des pratiques illégales et la question de la diffamation sur Internet qui est désormais considéré un espace public, à la contrefaçon de logiciel : comment évaluer le préjudice ? Quelle est la procédure à mener par l'auteur des logiciels, à l'économie numérique et aux problèmes de cybercriminalité. Il a illustré toutes ces questions par un des exemples tirés de son expérience personnelle et professionnelle.

Cheikh Fall a ensuite pris la parole en relevant que nous ne sommes plus à l'étape de la découverte de l'Internet mais plutôt à celle de sa bonne gouvernance. Il a relevé que la non démocratisation de l'accès pose un problème majeur au même titre que l'utilisation de services provenant essentiellement de l'extérieur. Il a souligné qu'il était temps de produire du contenu et de mettre le citoyen au centre du dispositif et de l'accès à l'information. Il a déploré le fait que nous sommes dans un écosystème informationnel dans lequel tous les acteurs devraient être interconnectés mais qu'en réalité la plupart des utilisateurs connectés sont basés à Dakar. Il a également évoqué l'émergence de nouveaux métiers liés aux TIC tel le cyberjournalisme. Il a terminé son intervention en traitant des aspects juridiques et légaux en soulignant que la législation manquait d'outils pour rester à jour par rapport aux techniques et technologies de l'Internet qui évoluent très rapidement.

Le dernier paneliste, **Omar Fall**, a axé son intervention sur la souveraineté numérique en attirant l'attention des autorités publiques sur cette question critique. Il a illustré son propos par deux exemples à savoir d'une part l'utilisation des adresses commerciales (gmail, hotmail, yahoo, etc.) par l'administration et les enjeux liés à la circulation et au stockage des données administratives et gouvernementales qui se retrouvent souvent dans des Google groups et autres services du même genre au mépris des considérations de sécurité. De plus, il a souligné que notre retard en matière d'utilisation des TIC était une opportunité car compte tenu notamment de la faiblesse de la base installée de logiciels propriétaires, il était possible de permettre d'encourager l'utilisation des logiciels libres et gratuits. Enfin, il s'est interrogé sur l'intérêt d'organiser un tel forum car ce sont toujours les mêmes questions qui sont débattues.

Le troisième panel, intitulé «**Enjeux économiques de l'Internet au Sénégal** », a réuni Mountaga Cissé (Carrapidetv), Moustapha Kane (Amarante), Aboubacar Sadikh Ndiaye (Dakar 2.0) et Omar Cissé (CTIC), autour de Malick Ndiaye (Grappe TIC et téléservices/SCA). Le modérateur, **Malick Ndiaye**, a ouvert cette table ronde en rendant hommage à tous ceux qui ont participé de manière bénévole au développement de l'Internet au Sénégal depuis près de vingt ans. Puis, la parole a été donnée à **Mountaga Cissé** qui a exposé le projet Carrapidetv, une webtv basée à Paris (France) et qui emploie vingt (20) personnes au Sénégal et dont les vidéos sont diffusées via Youtube. Il a indiqué que sur le plan économique, en moins de deux ans, le projet avait réussi à monétiser ses activités bien que l'investissement soit assez coûteux et qu'il n'existe pas de mécanisme de financement. Il a conclu son intervention en disant qu'il était possible de gagner de l'argent par Internet en Afrique mais qu'il fallait être original et innovant et se mettre notamment à la production de contenus locaux.

Moustapha Kane a ensuite présenté le projet Amarante qui est une solution de partage de crédit multi-opérateurs. Il a déploré le fait qu'au Sénégal, il n'existe pas d'écosystème ni de système de « monétarisation » alors que chaque secteur devrait avoir un écosystème de manière à pouvoir

utiliser le caractère transversal des TIC. Il a également souligné qu'en matière de paiement en ligne, le Sénégal est confronté à des problèmes car il n'existe pas d'outils de paiement adaptés à nos réalités dans un contexte où le taux de bancarisation est très faible. Par ailleurs, il a identifié d'autres facteurs bloquants le développement de l'Internet tels :

- L'existence d'opérateurs globaux qui empêchent le développement des niches ;
- Une régulation inappropriée qui entrave le développement du secteur ;
- Le non partage d'informations entre les acteurs du secteur.

Le troisième paneliste, **Aboubacar Sadikh Ndiaye**, a centré son propos sur la chaîne de valeur digitale notamment le mobile et le web. Il a noté que d'une part, les nouveaux métiers devaient être pris en compte dans les curricula de formation et que d'autre part, il y avait un grand nombre de startup qui émergeaient et avaient besoin d'encadrement. Il a précisé qu'elles faisaient face tant à des problèmes de financement que commercialisation de leurs services. En conclusion, il a indiqué qu'il était nécessaire de prendre des mesures, d'identifier les métiers émergents, d'articuler éducation et emploi et de mieux réglementer le secteur TIC.

De son côté, **Oumar Cissé**, a présenté le CTIC, premier incubateur TIC du Sénégal, qui a été inauguré en avril 2011. Il a expliqué que le CTIC était une structure dont la répartition du capital était de 2/3 pour le secteur privé et de 1/3 pour le secteur public et qui espérait être autonome d'ici 3 à 5 ans. Il a précisé qu'à ce jour, le CTIC compte 11 entreprises et 24 startups en création. Oumar Cissé a ensuite expliqué que la stratégie de développement des TIC passe par le développement des autres secteurs de l'économie et qu'il était nécessaire d'identifier les problématiques fonctionnelles auxquelles ils devaient faire face de manière à pouvoir leur proposer des applications conformes à leurs besoins. De même, il a proposé la création de pré-incubateurs, axés sur les secteurs non TIC, dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur car les étudiants sont parmi les plus innovants. Il a rappelé l'expérience du projet « start up weekend » qui a permis l'émergence du produit Mlouma et a indiqué que dans les prochains mois, un start up weekend serait organisé à Saint-Louis autour du secteur de la pêche. Pour finir, il a insisté sur la nécessité de structurer l'écosystème Internet.

Dans sa conclusion, Malick Ndiaye a insisté sur les notions de chaîne de valeur et de création de la valeur avec les TIC. Déplorant le fait qu'il n'y avait pas assez d'innovation en Afrique de l'Ouest, il a recommandé qu'un travail soit fait en matière de la formalisation de la recherche et de l'innovation qui sont faites de manière à pouvoir passer à l'échelle industrielle. Il, a également souligné que le Sénégal n'était pas en mesure de mesurer l'impact économique des TIC car elles ne sont pas prises en considération par les comptes nationaux qui ne prennent en compte que les télécommunications.

Le débat portant sur les questions soulevées dans les panels 2 et 3, a été marqué par des contributions faites par divers acteurs et les points suivants ont été évoqués:

- le manque de confiance dans l'utilisation des logiciels libres;
- le manque de partage d'information entre les acteurs en Afrique de l'Ouest;
- la faible prise en compte de la question des contenus dans le secteur éducatif où l'on se focalise que l'accès et la connexion des établissements ;

- la nécessité de former des e-enseignants capable de véhiculer des valeurs et une certaine idée de l'éthique en matière d'utilisation d'Internet ;
- la requête adressée à l'Etat de sponsoriser en termes de marketing, les applications nouvelles et utiles développées par les entreprises sénégalaises du secteur des TIC.
- le recours au SMS comme mode de paiement dans un pays où le taux de bancarisation est faible afin de permettre la monétarisation des applications et services ;
- la nécessité de mettre l'accent sur les contenus multimédia et audiovisuel utilisables par les analphabètes ainsi que sur les services utiles aux différents secteurs de la société ;
- le développement de de contenus susceptibles d'intéresser le monde extérieur pour pouvoir faire du peering ;
- la nécessité de rapprocher les contenus les plus visité par les utilisateurs en installant des serveurs cache en Afrique dans le cadre de partenariat ;
- l'importance de localiser en Afrique les télés en ligne et autres signes gros consommateurs de bande passante pour favoriser l'interactivité ;
- la nécessité de fournir la large bande aux citoyens pour permettre de faire de la vidéo sur Internet ;
- la mutualisation des infrastructures (SONATEL, ADIE, etc.) afin de mieux utiliser les ressources existantes ;
- l'instauration de la concurrence en matière de fourniture d'accès Internet l'appui de l'Etat, via les collectivités locales, à des ISP alternatif proposant des technologies sans fil pour étendre l'accès à Internet ;
- la mise en œuvre d'une meilleure régulation interdisant notamment qu'une occupe toute la chaine de valeur bloquant ainsi l'innovation ;
- le soutien de l'ARTP au « .sn » de manière à permettre le recrutement de spécialistes, d'améliorer sa gestion et de réduire le prix des noms de domaine.

Le quatrième panel intitulé « **Sécurité et protection des données à caractère personnel** », a été animé par Mouhamadou Lô, (CDP), Papa Assane Touré (Magistrat) et Coura Fall (APC) et a été modéré par Olivier Sagna (OSIRIS). Introduisant la problématique, **Mouhamadou Lô** a débuté sa présentation par la définition de ce que sont les données à caractère personnel, à savoir toute information permettant d'identifier une personne par la voix, l'image, le texte, etc. ainsi que toute information anonyme dont le recoupement avec d'autres permet d'identifier une personne. Dans ses explications, il a insisté sur le fait que la protection des données à caractère personnel est consacrée un peu partout le monde et régi par un certain nombre de textes internationaux, tels :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- le principe directeur pour le fichier informatisé de l'ONU,
- la Convention 108 de l'Union européenne,
- la Directive de 1995 relative à la protection des données à caractère personnel,
- les actes additionnels au Traité de la CEDEAO sur la protection des données à caractère personnel de février 2010.

Il a indiqué qu'il existait près de 68 autorités en charge de la question dans le monde, la première a été mise en place en 1971 en Suède et la Commission des données personnelles (CDP) du Sénégal ayant été établie en 2009. Il a précisé que des structures du même genre existent ailleurs en Afrique au Bénin, Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, au Maroc et à l'île Maurice. Il a également mentionné l'existence de deux réseaux d'associations, le réseau des associations francophone des données personnelles et le réseau ibéro-américain ainsi que celle de la Conférence internationale des commissaires en charge de la Protection des DP. Les discussions de ces structures prennent en charge plusieurs problématiques dont la gestion des risques et la recherche de système de protection des données. Cependant, des interrogations demeurent telles la question de savoir si la protection peut s'appliquer à des personnes morales ou encore celle de savoir ce que la sécurité des données personnelles protège et comment. Mouhamadou Lô a indiqué que les enjeux tournent autour de deux grandes problématiques à savoir :

- la mise en place d'un corpus juridique approprié pour déterminer quand et comment les données à caractère personnel peuvent être collectées, utilisées et communiquées à des tiers ;
- la mise en place d'autorités administratives indépendantes (AAI) pour la régulation des données à caractère personnel plutôt que de les confier au juge afin de simplifier les procédures et réduire les délais. Ces structures sont généralement chargées de conseiller les individus mais aussi les pouvoirs publics, de les protéger et de prononcer des sanctions en cas de conflits (amende ou saisie d'un juge pour une sanction pénale).

Mouhamadou Lô a indiqué que les défis à relever peuvent être classés en deux grandes catégories suivant les générations de technologies. La première génération concerne les fichiers de bases de données, la vidéosurveillance, les cartes RFID, le vol d'information tandis que la deuxième génération englobe les réseaux sociaux, le mobile intelligent (géolocalisation), la biométrie, la technologie cloud, l'Internet des objets (objet avec une puce), etc. Cependant, le défi majeur est de garantir les droits et libertés fondamentales des personnes dans le cadre d'une stratégie comportant plusieurs approches. Il a précisé que si le Sénégal a adopté une loi, la CDP ne dispose pas encore des moyens matériels et financiers pour la mettre en œuvre. A ce sujet, il a mentionné plusieurs buts que le Sénégal se devait d'atteindre à savoir :

- la nécessité de définir des normes spécifiques pour la gestion des données (nomination d'un responsable dans chaque structure publique ou privée d'une certaine taille) ;
- le réflexe de recourir aux bonnes pratiques (gérer des habilitations, sécurisation des réseaux et des postes de travail) ;
- la réalisation, sur une base régulière, d'audit informatique de sécurité ;
- la formation des acteurs (régulateur, agents publics, entreprise, grand public)

Le deuxième paneliste, **Papa Assane Touré**, a présenté le contenu de la cybersécurité suivant le point de vue juridique et légal pour tenter d'expliquer comment la loi est appliquée et quelles en sont les difficultés. Il a rappelé que le 25 janvier 2008, le Sénégal avait adopté la loi sur la cybercriminalité qui a par la suite été reprise par plusieurs pays de la sous-région. Il a indiqué

que cela avait contribué à la modernisation du droit pénal et entraîné une dématérialisation des délits (cf. vol de données). Dans ce cadre, de nouvelles infractions ont été accrochées à la procédure pénale et il a été envisagé une extension des pouvoirs d'investigation du juge avec notamment le droit de perquisition informatique. Après quatre (4) années de mise en œuvre, le premier bilan qui peut être tiré est que l'application de la loi a été partielle à travers les dispositions relatives aux infractions pénales qui sont appliquées. Il a ainsi noté que quand les TIC sont la cible de l'infraction, le juge a appliqué les dispositions de la loi sur la cybercriminalité (Cf Affaire Wari victime d'un piratage informatique). Il en a été de même lorsque les TIC ont été le moyen de réalisation de l'infraction (Cf. Affaire Momar Ndao pour diffamation de la SONATEL notamment via le site d'OSIRIS). A côté de cette application partielle, il a constaté une non application des dispositions de procédure et c'est ainsi que dans les affaires de pornographie infantile, il ne peut y avoir de perquisition de système informatique, de saisie de données, d'interception des données ou de stockage rapide des données car les magistrats comme les policiers ne disposent pas de compétences technique pour le faire. Il a donc souligné la nécessité d'aller vers la spécialisation des acteurs du parquet et du siège afin que ceux-ci disposent des compétences nécessaires. Il a également soulevé le problème de la compétence juridictionnelle en cas de transactions transnationales, la CEDEAO ayant certes adopté une directive mais dont la portée est limitée. Il a souligné que seul un traité international permettrait d'appréhender ces questions de manière idoine, or à l'heure actuelle, il n'en existe pas. Dans ce sens, il a suggéré que le Sénégal signe la convention de Budapest afin de bénéficier des dispositions qu'elle contient, notamment ne termes d'entraide entre les états signataires.

Dernier intervenant, **Coura Fall**, a tout d'abord rappelé l'importance qu'il y a de porter les recommandations de ce forum au niveau continental lors du FGI prévu au Caire (Egypte) puis au niveau mondial dans le cadre du FGI qui se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan). Elle a en effet souligné que la gouvernance de l'Internet est un enjeu de droit humain et que cette problématique doit être centrale. Elle a déclaré que l'accès à Internet devait être un droit au même titre que celui à l'eau et à l'électricité. Elle a souligné que les enjeux communs, tant au niveau national qu'international, sont la disponibilité et l'accessibilité de l'Internet mais qu'il fallait également prendre en compte la responsabilité des intermédiaires à savoir:

- Comment sont-ils pris en compte par la loi ?
- Quels sont les contenus illicites ?
- Qui doit jouer un rôle d'intermédiaire pour faire la police de l'Internet ?
- Quelle est la législation à appliquer, applicable ?
- Quel est le rôle des ISP ?
- Quelles sont les contours des libertés d'expression et de connaissance?

Sur le plan légal et infrastructurel, elle a relevé que d'autres questions restent sans réponse :

- Pour la migration de la radiodiffusion analogique vers le numérique :
 - Quelles politiques mettre en place ?
 - Quels types de licences attribuer ?
 - Quelles normes adopter ?
 - Quel coût et qui va payer ?

- Quels types de boîtiers ?
- Quel type d'accès et à quels contenus ?
- Pour la technologie du « cloud computing » : quelle sécurité ?
- Pour l'Internet mobile : Quel coût ?

Elle a indiqué qu'il fallait encourager la diversité et la participation de tous dans le cadre d'une approche multisectorielle permettant de repenser les perspectives actuelles de la réglementation en mettant l'accent sur la complémentarité des infrastructures pour réduire leur coût de développement et pour une utilisation plus efficace des fonds du service universel.

Les débats qui ont suivi ont essentiellement porté sur les questions suivantes :

- La nécessaire sensibilisation des exploitants et gérants de cybercafés afin qu'ils interdisent ou au moins ne facilitent pas, à travers les dispositifs de type « box », l'accès des mineurs à des contenus pornographiques ;
- La mise à niveau régulière de la législation afin qu'elle soit en phase avec l'évolution technologique ;
- La création de cellule spécialisée dans la police et la gendarmerie afin de traiter des délits relevant de la cybercriminalité ;
- La spécialisation et la formation des magistrats et des policiers afin qu'ils soient notamment capable de procéder à des perquisitions informatiques.

Le cinquième et dernier panel intitulé « **Gouvernance d'Internet pour le développement et ressources critiques** », a rassemblé Modou Sall (SONATEL), Mouhamed Tidiane Seck (Consultant en e-gouvernement), Alpha Thiam (ARTP), Seydina Diop (Google) et Ndèye Maïmouna Diop Diagne (MCTTIC) et a été animé par Olivier Sagna (OSIRIS).

Intervenant le premier, **Modou Sall** a rappelé en quoi consistaient les ressources critiques que sont les adresses IP. Il a indiqué que certaines régions du monde n'avaient plus d'adresses IPv4 et qu'en Afrique, la pénurie devrait survenir 2017. Il a cependant souligné que l'on notait déjà un problème avec l'adressage sur le mobile qui actuellement n'est pas fiable d'où la nécessité de migrer vers les adresses IPv6. Il a précisé que la SONATEL avait accumulé une certaine expérience dans le domaine depuis 2006 et qu'elle proposait aux entreprises la possibilité de tester leurs services sous IPv6 ou même de migrer pour être en IPv6 natif.

Prenant ensuite la parole, **Mouhamed Tidiane Seck**, a également traité de la question des ressources critiques. Concernant les adresses IP, il a indiqué que l'Asie était déjà confrontée à une pénurie, ce qui a contraint la Chine, le Japon et la Corée à basculer d'ores et déjà en IPv6. Il a rappelé que le nombre d'adresses offertes en IPv6 permettait théoriquement à tous les objets intelligents d'être identifiés par une adresse IP. Cependant, il fait remarquer qu'un problème persisterait, du point de vue technique, dans les prochaines années avec la nécessité de gérer à la fois la pénurie d'adresses IPv4 et le basculement vers IPv6. Il a indiqué qu'il faudrait alors gérer en parallèle des deux protocoles tout en précisant que la communication inter protocole resterait

transparente pour l'utilisateur. Abordant la question des noms de noms de domaines, il a relevé que cela posait une problématique liée à la démocratie et à la gouvernance. Il a mis en exergue le fait qu'il existait un lien indissociable entre nom de domaine et propriété intellectuelle, les grands groupes cherchant notamment à capter leur clientèle. S'agissant des nouveaux noms de domaine, il a rappelé qu'il fallait verser 185 000 \$ par nom de domaine et que l'ICANN a ainsi récupéré 400 millions de dollars. Ce basant sur cet élément, il a indiqué qu'il était important de préciser que les noms de domaine ne sont pas des ressources rares mais plutôt critiques car les noms de pays et tout ce qui est relatif à la culture ne bénéficient d'aucune espèce de protection. Il a souligné qu'il fallait résoudre une autre question à savoir est celle des noms de domaine internationalisés (IDN) permettant d'utiliser des noms de domaines dans les langues locales avec des signes diacritiques (accents, tréma, etc.) et de disposer ainsi de noms de domaines localisés. Mouhamed Tidiane Seck a également rappelé la controverse au sujet de la gestion du « .africa » qui est d'actualité. Enfin, traitant de la question de la bande passante, il a souligné que l'Afrique n'apparaît même pas dans les statistiques tant son utilisation est encore faible. Cela s'explique par les tarifs pratiqués qui font que 2Mbps coûtent entre 3 à 4 \$ en Europe, 3000 \$ au Sénégal et 7000 \$ au Gabon sans parler du fait qu'il ne faut pas enfermer les Africains dans les débits de 2mbps comme le font actuellement la plupart des opérateurs de télécommunications sur le continent. En effet, il a indiqué que pour faire de la télévision haute définition (HD) sur Internet, il était nécessaire de mettre de la fibre dans les maisons (FTTH) avec un débit minimum de 1 Go. A ce sujet, il a indiqué qu'il n'y avait pas un meilleur développement des réseaux qu'en développant les réseaux en fibre optique contrairement à la suggestion souvent faite d'utiliser la 4G sur le continent africain. Pour conclure, il a fait un plaidoyer pour que le continent soit maillé de réseaux de fibre optique à haut très haut débit.

Alpha Thiam est ensuite intervenu en conviant tous les acteurs à jouer le rôle de régulateur estimant que le règlement a été fait par chacun des acteurs. Il a rappelé que l'ARTP n'est qu'un exécutant qui applique ce qui a été décidé par l'Etat. Il a cependant convenu que cela posait des problèmes, notamment du fait que les licences soient lancées uniquement à l'initiative de l'Etat. Il a également souligné que les régimes juridiques devraient être révisés pour faciliter l'investissement. A l'abordant un autre sujet, il a déploré le fait que l'aménagement du numérique du territoire est en panne et que depuis 2005 il n'y ait pas eu de publication d'une nouvelle lettre de politique sectorielle des télécommunications. Il a également indiqué que l'ARTP s'est proposé pour la gestion et la redistribution des adresses IP au niveau national mais qu'elle n'avait pas obtenu gain de cause. Enfin, s'agissant d'IPv6, il a indiqué que l'ARTP envisageait de mettre en place un site pilote afin de servir d'exemple à la communauté de l'Internet.

Seydina Diop est revenu sur les questions liées à l'accès et au coût. S'agissant de l'accès à l'infrastructure, il a indiqué qu'il devait être libéré par celui des télécommunications. Il a précisé que l'infrastructure ne devait pas être monopolisée par un opérateur. Il a plaidé pour un partage d'infrastructure efficace mais également pour dégroupage partiel voir total de la boucle locale. Enfin, pour baisser les coûts de l'Internet, il a suggéré de prendre en compte, sur le plan juridique, la convergence entre les opérateurs de télécommunications et les diffuseurs audiovisuels.

Dernière intervenante, **Ndèye Maïmouna Diop Diagne** a éclairé l'assistance sur les ressources critiques et les problématiques liées à l'infrastructure. Concernant les noms de domaines, elle a rappelé que face à l'ouverture des gTLD (generic Top Level Domain), il fallait susciter l'implication

de tous les acteurs car toute personne est autorisée à acheter un nom domaine même si ce dernier est affilié à un nom de pays, de région, de ville, etc. Elle a fait remarquer qu'il était dans l'intérêt des Etats et des communautés de protéger les noms de domaines géographiques qu'ils revendiquaient et elle a invité le Chapitre sénégalais d'ISOC à vulgariser ces questions. Au sujet de l'adressage en IPv6, elle a rappelé qu'un comité national avait été mis en place par le ministère chargé des TIC mais qu'il manquait des financements pour organiser des formations car le basculement implique un niveau élevé de maîtrise technique. Quant au « .sn », elle a recommandé d'initier des formations en marketing et pas uniquement dans le domaine technique. Pour ce qui est des problématiques relatives aux infrastructures, Ndèye Maïmouna Diop Diagne a affirmé que c'était essentiellement une question de volonté politique et que l'Etat avait la possibilité d'exiger le déploiement du haut débit en l'inscrivant dans une loi.

Les discussions relatives à ce panel ont porté sur les sujets suivants :

- la désignation des personnes qui feront partie du processus décisionnel dans le cadre de la participation du Sénégal aux réunions ;
- l'entrave aux investissements dans l'économie numérique que constitue la bande passante limitée qui n'est pas adapté au transport de certains types de contenu (vidéo);
- la cherté de la distribution en fibre optique qui fait que son déploiement n'est pas envisageable dans le court à moyen terme, si ce n'est pour l'interconnexion interurbaine ;
- la nécessité de protéger le patrimoine africain en matière de noms de domaine, en dressant par exemple des listes de noms à protéger ;
- l'instabilité institutionnelle dans le secteur des TIC qui a fait qu'en 12 ans, le Sénégal a connu dix (10) ministres en charge des TIC, ce qui ne permet pas aux équipes d'identifier les problèmes, de définir de politiques sectorielles et de les mettre en œuvre.

Mouhamed Tidiane Seck a clos la session en exhortant à l'instauration d'un climat de confiance à tous les niveaux, dans tous les secteurs et entre tous les acteurs. Il a suggéré que l'on aille vers la mise en œuvre d'une stratégie de concertation, d'ouverture, de rétablissement de la confiance. Il a également invité la communauté à se rapprocher des autorités afin de leur soumettre des propositions. Enfin, il a proposé l'adoption d'une nouvelle vision de la gouvernance de l'internet au Sénégal et dans le monde et encouragé la communauté de l'Internet à donner son point de vue sur ce que devrait être la future régulation.

L'édition 2012 du Forum national sur la gouvernance de l'Internet s'est terminée par une session d'information consacrée aux enjeux liés à la modification du Règlement des télécommunications internationales. Cette session, animée par Alex Corenthin, Président du comité d'organisation du FGI et Président d'ISOC-Sénégal, a réuni Seydina Diop (Google), François Dasyuva (MCTTIC), Jean Jacques Massima-Landji (UIT), Idrissa Gassama (Sonatel) et Ndèye Maïmouna Diop Diagne (MCTTIC).

Principales recommandations issues de l'édition 2012 du Forum national sur la gouvernance de l'Internet

Gouvernance de l'Internet

- Plus forte implication de l'Etat à tous les niveaux
- Créer un groupe de travail visant à élaborer une stratégie nationale TIC
- Organiser des rencontres multi-acteurs périodiques (gouvernement, ARTP, société civile, opérateurs, secteur privé TIC, communauté TIC, etc.) afin d'identifier les problèmes qui entravent le développement de l'Internet et proposer des solutions
- Faire participer les régions aux manifestations de ce type
- Affirmer la neutralité technologies pour résoudre les problèmes d'accès dans les régions
- Développer l'économie numérique
- Faire des mises à niveau régulières de la régulation et de la législation
- Créer un partenariat entre les jeunes entrepreneurs
- Mettre en place un cadre d'échange virtuel pour maintenir le débat autour des différentes problématiques

Enjeux de l'Internet – Accès & Diversité

- Promouvoir le développement d'applications et de contenus en ligne
- Encourager la formation et l'autoformation
- Encourager et soutenir l'entreprenariat avec l'appui de l'Etat
- Identifier les problématiques locales, en allant vers les communautés, et utiliser les TIC pour résoudre les problèmes concrets qu'elles rencontrent
- Promouvoir l'utilisation de logiciels libres à tous les niveaux (administration, universités, établissements scolaires, institutions de recherche, etc.)
- Mutualiser les infrastructures de télécommunications existantes
- Dégrouper la boucle locale
- Déployer des réseaux haut débit en fibre optique
- Bâtir des infrastructures destinées à l'hébergement des contenus en local
- Créer des applications et des contenus adaptés aux téléphones mobiles
- Mettre les PME en ligne à travers des sites web, l'e-commerce ...
- Rapprocher les contenus les plus consultés
- Opérer le passage de l'analogique au numérique dans la concertation

Sécurité et protection des données à caractère personnel

- Responsabiliser les intermédiaires
- Sensibiliser et former les parents pour une maîtrise des TIC (contrôle parental)
- Sensibiliser les gérants des cybercafés à leurs responsabilités légales
- Spécialiser et former les magistrats et les policiers chargés de la cybercriminalité

- Mettre en place un cadre citoyen de formation aux technologies de l'Internet
- Elaborer une stratégie globale de lutte contre la cybercriminalité
- Sensibiliser les acteurs (régulateur, entreprises, grand public, etc.) aux enjeux de la protection des données à caractère personnel
- Adopter les bonnes pratiques en matière de sécurité (audit, sécurisation, des réseaux, etc.)
- Internationaliser l'approche de la lutte contre la cybercriminalité
- Réguler les données circulant sur les réseaux sociaux
- Instaurer des maisons de l'Internet chargées de la sensibilisation et de la formation

Ressources critiques

- Faire le marketing de l'utilisation des noms de domaine pays
- Promouvoir IPv6 à travers des sessions de sensibilisation et de formation
- Veiller à la protection des noms de domaines géographiques et du patrimoine africain

Annexe : Programme de la Journée

8h00	Accueil et inscriptions	Partenaires
9h00	<p>Présentation des objectifs et des attentes du FGI Sénégal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ndèye Maimouna Diop Diagne, Vice-Présidente ISOC Sénégal, Présidente du Comité d'organisation - Olivier Sagna, Secrétaire général d'OSIRIS, Président du Comité scientifique 	 <small>Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes</small>  
	<p align="center">Cérémonie d'ouverture sous la présidence de : <i>M. le Ministre de la Communication, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (MCTTIC)</i></p>	
9h30 – 10h30	<p>Panel 1 : « Enjeux économiques et sociaux de l'Internet au Sénégal »</p> <p>- Panel des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ndèye Maimouna Diop Diagne (MCTTIC), Fatimata Sèye-Sylla (ISOC), Samba Ndiaye (ARTP), Tidjane Dème (Google), Karim Sy (OPTIC), El Hadj Maty Sène (Sonatel) <p>Modérateur : Olivier Sagna</p> <p align="center">Débat et recommandations</p>	
10h30-11h00	<p>Pause Café</p>	
11h00-12h00	<p>Contributions thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Panel 2 : Points de vue de la société sénégalaise sur Internet</u> <ul style="list-style-type: none"> • Cheikh Fall (Communauté des blogueurs sénégalais) • Mamadou Sèye (juriste) • Patricia Senghor • Omar Fall (DakarLug) - <u>Panel 3 : Enjeux économiques de l'Internet au Sénégal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mountaga Cissé (ITMag) • Aboubacar Sadikh Ndiaye (Dakar 2.0) • Moustapha Kane (Amarante) • Oumar Cissé (CTIC) <p>Modérateur : Malick Ndiaye</p> <p align="center">Débat et recommandations</p>	
12h00-13h00	<p>Contributions thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Panel 4 : Sécurité et protection des données à caractère personnel</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mouhamadou Lo (CDP) • Coura Fall (APC) • Papa Assane Touré (Magistrat) <p>Modérateur : Olivier Sagna</p> <p align="center">Débat et recommandations</p>	
13h00-14h30	<p>Pause Déjeuner</p>	
14h30-15h30	<p>Contributions thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Panel 5 : Gouvernance d'Internet pour le développement et ressources critiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • Modou Sall (SONATEL), • Mouhamed Tidiane Seck (Consultant en e-gouvernement), • Alpha Thiam (ARTP) • Seydina Diop (Google) • Ndèye Maïmouna Diop Diagne (MCTTIC) <p align="center">Débat et recommandations</p>	

15h30-16h00 :	Pause café	
16h00-18h30	<p>Session d'information sur les enjeux de la modification du règlement des télécommunications internationales (RTI) en préparation du Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CMTI 12)</p> <p><i>Le Règlement des télécommunications internationales (RTI) est un traité qui a été développé en 1988 et n'a pas été révisé depuis. Le RTI est destiné à faciliter "l'interconnexion et l'interopérabilité mondiale" du trafic des télécommunications à travers les frontières nationales. Le RTI sera mis à jour et modifié lors de la Conférence mondiale sur les télécommunications (CMT-2012) qui se tiendra en décembre 2012 Dubaï.</i></p> <p><u>Panel 6 : Enjeux de la révision du Règlement Internationale des Télécommunications (RTI)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Samba Ndiaye (ARTP) • Seydina Diop (Google) • Ndèye Maïmouna Diop Diagne (MCTTIC) • Idrissa Gassama (Orange) • Jean Jacques Massima (UIT) <p>Modérateur : Alex Corenthin (ISOC)</p> <p style="text-align: center;">Débat et recommandations</p>	
18h30	LECTURE DES RECOMMANDATIONS ET CLOTURE	

EN PARTENARIAT AVEC



Ministère de la Communication, des Télécommunications
et des Technologies de l'Information
et de la Communication



Google Africa



Autorité de Régulation
des Télécommunications des Postes



Orange Business Services